



Est il possible de deshériter un mari qui a fait de ma vie un enf

Par **Bobbybaer**, le **24/12/2012** à **10:08**

Bonjour,

je viens d'apprendre d'être atteint d'un cancer.

Je me dis "enfin ce calvaire de vie va se terminer" et j'ai décidé de ne rien faire pour échapper à la mort.

Je suis mariée depuis presque 35 ans avec un homme narcissique pervers qui a fait de ma vie un véritable enfer. Nous avons 3 enfants adultes - donc, à la maison ne restent que lui et moi. Je voulais m'en aller mais lui n'arrête pas ses menaces - après tout, depuis quelques années il ne me frappe plus mais se limite à me terroriser verbalement. Plus qu'une fois, dans le passé, j'avais atterri aux urgences et chaque fois, avec des excuses bidon, expliqué des fractures du nez, de la mâchoire, des bleues et des plaies.

Mon corps en est couvert de cicatrices qui racontent des histoires .

Mon mari m'a éloigné de ma famille, m'a isolée pendant plus de 30 ans du monde extérieur ... depuis que mes enfants ont quittés la maison/prison (car pour eux, c'était guère mieux), beaucoup de choses sont plus faciles pour moi et j'ai même la possibilité de voir une amie de temps à l'autre.

Bref, depuis que mon mari a un doute que je suis sérieusement malade, il veut que nous allons chez un Notaire et que je transcris toute "ma" parti de notre patrimoine sur mon mari pour que les enfants n'auraient aucun droit de succession.(nous sommes mariés sans contrat de mariage).

Moi je veux justement le contraire! J'ai déjà déposé mes quelques bijoux chez mes enfants mais "ma" partie de notre maison, p.ex. je voudrais tellement que mon mari doit tout partager entre mes enfants!

Est ce que c'est possible ? J'ai toujours parlé ouvertement de tout ce que mon mari me fait subir et les gens qui me connaissent le savent.Mes enfants ont souvent été témoin des supplices

Mon mari s'en fiche de mon état de santé et uniquement quand il y a des gens (comme le médecin ou d'autres gens qu'il faut fréquenter dans la vie), il fait son cinéma et joue le mari attentionné.

Autrement il me traite comme une serpillière et tout ce qui l'intéresse est son propre confort.

Est ce que je pourrais rédiger un testament qui sera pris en compte?

Comment dois je faire? Reste à dire que je ne peux pas me déplacer sans autorisation et/ou accompagnement de Monsieur et que je suis bien conditionnée de ne pas tenter le diable.

Je serais très heureuse de recevoir un conseil!

Merci d'avance

Par **Bobbybaer**, le **24/12/2012** à **14:13**

Merci beaucoup d'avoir pris la peine de me lire et de m'avoir répondu!

Je suis heureuse de toute réponse et dans quelque temps, peut être je peux assembler le puzzle et commencer une démarche!

En tout cas, votre réponse me réconforte et je me dis qu'il y aura peut être moyen que l'ogre ne mettra pas ses griffes sur tout!

Par **youris**, le **25/12/2012** à **22:09**

bsr,

en présences d'enfants du défunt, le conjoint survivant n'est pas un héritier réservataire ce qui signifie que vos enfants sont héritiers réservataires et que vous pouvez disposer à votre guise de la quotité disponible.

je vous conseille de prendre contact avec un notaire à qui vous pourrez remettre votre testament et saura vous conseiller pour qu'il soit incontestable.

toutefois il ne faut qu'il y ait de donation au dernier vivant (sinon l'annuler) et que le conjoint survivant aura des droits sur le logement familial.

cdt